

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 13 octobre 2015, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Messieurs Charles Choquette et Rhéal Grenier sont absents.

ORDRE DU JOUR

1 Assemblée de septembre 2015

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2015
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2015

2 Assemblée du 14 octobre 2015

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

- 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Offre de services de M^e Elaine Francis – Consultations générales 2016
 - 3.1.2 Collecte de sang du maire mardi le 15 décembre 2015 ou mercredi le 16 décembre 2015
 - 3.1.3 Modification de la résolution numéro 06-159-15 – Soldes résiduaux de règlements d'emprunt
- 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Adoption du règlement numéro 790-15 fixant une tarification pour le recouvrement du coût d'acquisition des servitudes par la municipalité pour l'implantation du réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur du Lac Bleu
 - 3.2.2 Résolution relative à l'acquisition des servitudes pour l'implantation du réseau d'égout et d'aqueduc sur certains lots privés dans le secteur du Lac Bleu

4.1 Service des Incendies

- 4.1.1 Rapports d'événements

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

- 5.1.1 Subvention discrétionnaire – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

5.1.2 Directives de changement – Rue Saint-Georges

5.2 Bâtiment

5.2.1 Résultat de soumissions - Réfection entrée arrière et travaux connexes du Centre Communautaire

5.2.2 Enseigne Centre Communautaire

5.2.3 Résultat de soumissions - Décontamination de l'isolant

5.2.4 Résultat de soumissions - Travaux de toiture

6 **Hygiène du milieu**

6.1 Approbation par le MAMOT - Stratégie d'économie d'eau potable - 2014

7 **Aménagement, urbanisme et développement**

7.1 Demande de prolongation de délai - Conformité au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)

8 **Loisirs et culture**

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Achat d'équipements pour les loisirs

8.1.2 Plaisir d'hiver 2016

8.1.3 Fête nationale 2016

8.1.4 Entente Loisirs avec la Ville de Farnham

8.2 Infrastructures

8.2.1 Proposition de la Ville de Saint-Césaire pour l'établissement d'une contribution financière associée à une entente intermunicipale pour le projet d'un nouvel aréna.

8.2.2 Entente pour l'utilisation des locaux de l'école Jean-XXIII, avec la Commission Scolaire Des Hautes-Rivières

Période de questions

9 **Divers & affaires nouvelles**

9.1 Embauche d'un nouveau brigadier

9.2 Fermeture de la rue des Geais Bleus - Halloween

9.3 Bénévoles des activités estivales et membres du Comité des loisirs

9.4 Démolition finale de l'immeuble situé au 171, rue Saint-Georges

Correspondance

Co-1 Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire – Suivi plan d'intervention pour renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées

Co-2 Fondation du Cégep de Granby - Remerciements

Co-3 Fondation Centre Hospitalier de Granby – Invitation partie d'huitres

Co-4 MRC de Rouville – Rencontre pour travaux cours d'eau Nadeau branches 2 et 6

Co-5 Les Entreprises Bourget – Offre de service de sel de déglacage et abrasifs

Co-6 Commandites – Fondation J'AI FAIM À TOUS LES JOURS

Co-7 Fondation Au Diapason - Remerciement

Co-8 MRC Rouville – Suivi aide financière formation pompiers volontaires

Co-9 Tribunal administratif du Québec – Dossier Requête Introductive

- Co-10 Fête Nationale du Québec – 2^e versement aide financière
- Co-11 Municipalité de St-Paul-D'Abbotsford – Position concernant l'aréna de St-Césaire
- Co-12 CLD au Cœur de la Montérégie – 1^{er} appel de projet nouvelle politique de soutien aux projets structurants
- Co-13 Fondation santé du Haut-Richelieu – Invitation soirée gastronomique

RÉSOLUTION 10-275-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-276-15

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-277-15

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

▪ Paiements directs par ACCES D	31 492.93 \$
▪ Déboursés directs :	36 953.78 \$
▪ Fournisseurs :	399 239.71 \$
▪ Salaires :	26 275.28 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 10-278-15

OFFRE DE SERVICES DE M^E ÉLAINE FRANCIS – CONSULTATIONS GÉNÉRALES 2016

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter l'offre de services de Paradis, Lemieux, Francis, avocats pour des services de consultations générales pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-279-15

COLLECTE DE SANG DU MAIRE LE MARDI 15 DÉCEMBRE 2015

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accueillir au Centre récréatif, le 15 décembre 2015, la collecte de sang annuelle organisée par Héma-Québec et sous la présidence d'honneur de Monsieur le maire, Yvan Pinsonneault.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-280-15

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 06-159-15 – SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Considérant que la résolution 06-159-15 demande l'annulation des soldes résiduares des règlements d'emprunt financés de façon permanente;

Considérant l'omission de certains montants appropriés aux règlements 665-08 et 677-09 faussant ainsi le ratio entre les dépenses prévues et réelles;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de modifier le tableau de la résolution 06-159-95 par le tableau suivant :

#	Dépenses prévues	Emprunt prévu	Nouveau montant de la dépense	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation		Soldes Résiduaire
					Fonds général/ Autres	Subvention	
665-08	6 341 176 \$	6 341 176 \$	5 940 000 \$	3 178 000 \$	1 479 000 \$	1 283 000 \$	3 163 176 \$
676-09	1 059 700 \$	1 059 700 \$	766 122 \$	526 200 \$	0 \$	239 922 \$	533 500 \$
677-09	364 650 \$	364 650 \$	319 750 \$	233 700 \$	86 050 \$	0 \$	130 950 \$
729-12	419 590 \$	419 590 \$	419 380 \$	419 380 \$	0 \$	0 \$	210 \$
736-12	94 289 \$	94 289 \$	93 523 \$	93 523 \$	0 \$	0 \$	766 \$
748-13	1 444 951 \$	1 444 951 \$	1 142 306 \$	930 397 \$	0 \$	211 909 \$	514 554 \$

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-281-15

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 790-15 FIXANT UNE TARIFICATION POUR LE RECOUVREMENT DU COÛT D'ACQUISITION DES SERVITUDES PAR LA MUNICIPALITÉ POUR L'IMPLANTATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC DANS LE SECTEUR DU LAC BLEU

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 790-15 fixant une tarification pour le recouvrement du coût d'acquisition des servitudes par la municipalité pour l'implantation du réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur du Lac Bleu.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-282-15

RÉSOLUTION RELATIVE À L'ACQUISITION DES SERVITUDES POUR L'IMPLANTATION DU RÉSEAU D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC SUR CERTAINS LOTS PRIVÉS DANS LE SECTEUR DU LAC BLEU

Considérant que la Municipalité a procédé à des travaux d'égout et d'aqueduc en 2013 dans le secteur du Lac Bleu;

Considérant que certaines conduites du réseau ont dû être installées sur des terrains privés, soit sur les lots suivants;

- Lot 3 518 449 du cadastre du Québec (126, rue Vallée);
- Lot 3 518 452 du cadastre du Québec (124, rue Vallée);
- Lot 3 518 464 du cadastre du Québec (125, rue Brien);

Considérant que les propriétaires ont consenti à ces travaux, mais qu'aucune servitude n'a été formellement publiée à cette fin et qu'il y a lieu de régulariser cette situation;

Considérant que la Municipalité souhaite par conséquent régulariser la situation en offrant aux propriétaires visés une indemnité globale en contrepartie de ces servitudes qui s'établit comme suit :

Lots	Superficie approximative du terrain sous servitude	Indemnité totale approximative
126, rue Vallée	87,1 m ² (938 pi ²)	4 200 \$
124, rue Vallée	87,3 m ² (940 pi ²)	4 200 \$
125, rue Brien	163,3 m ² (1758 pi ²)	7 900 \$

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu :

D'offrir cette indemnité aux propriétaires des lots visés en contrepartie de la signature d'une servitude à être consentie en faveur d'un immeuble appartenant à la Municipalité, les frais de notaire étant à la charge de la Municipalité. L'assiette de ces servitudes est plus amplement décrite dans la description technique préparée par Daniel Bérard, arpenteur, dont copie est jointe en annexe;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout acte de servitudes en conséquence;

Que le montant de cette dépense, ainsi que les honoraires professionnels encourus et à encourir pour l'acquisition de ces servitudes soient payés à même le règlement décrétant une taxe spéciale à cette fin;

Qu'à défaut de la part d'un propriétaire de consentir à l'acte de servitude en considération de cette contrepartie, la Municipalité ne sera pas liée par la valeur ainsi proposée, établie à des fins de règlement à l'amiable.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 10-283-15

SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)

Considérant la résolution 06-165-15 demandant une subvention à la députée d'Iberville, Madame Claire Samson, pour le pavage du rang Magenta dans le cadre du programme d'aide à

l'amélioration du réseau routier municipal;

Considérant que le conseil municipal a convenu d'attendre avant de procéder à des travaux de pavage du rang Magenta, compte tenu de la reconstruction en cours du pont Dion par le MTQ dans le même secteur;

Considérant que la Municipalité peut demander une substitution de la nature des travaux admissibles à la subvention discrétionnaire de la députée d'Iberville;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de demander à la députée d'Iberville, Madame Claire Samson, une subvention pour le reprofilage des accotements du rang Séraphine à titre de substitution à la demande originale de la résolution 06-165-15 du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-284-15
DIRECTIVE DE CHANGEMENT – RUE SAINT-GEORGES

Considérant les travaux de réfection d'une partie de la rue Saint-Georges présentement en cours, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'entériner la directive de changement relative au déplacement de certains puisards et des travaux qui y sont relatifs, selon l'estimation de Avizo Experts-Conseils au montant de 29 231 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-285-15
RÉSULTAT DE SOUMISSIONS – RÉFECTION ENTRÉE ARRIÈRE ET TRAVAUX CONNEXES DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection de l'entrée arrière et de différents travaux connexes du Centre communautaire, des soumissions ont été demandées à six entrepreneurs, soit :

Construction et rénovation Robert Brouillette;
Gestion Dexsen inc.;
Construction Guy Bourdeau inc.;
Rénovation Denis Poirier SENC;
Constructions Lessard et associés inc.;
AXE construction;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

ENTREPREPRISES	PRIX TOTAL, TAXES INCLUSES
Constructions Lessard et associés inc.	68 629.55 \$
AXE construction	96 248.09 \$

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire soit Construction Lessard & Associés inc. au montant de 68 629.55 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-286-15 ENSEIGNE CENTRE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre des travaux de rénovation du Centre communautaire, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accepter la soumission de Enseignes Leco pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle enseigne en façade de l'hôtel de ville au montant de 12 935 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-287-15 RÉSULTAT DE SOUMISSIONS – DÉCONTAMINATION DE L'ISOLANT

Considérant que dans le cadre des travaux de décontamination de l'isolant du Centre communautaire, des soumissions ont été demandées à trois entrepreneurs;

Considérant les soumissions reçues à savoir :

ORGANISATION	OPTION 1 AVANT TAXES	OPTION 1 AVEC TAXES	OPTION 2 AVANT TAXES	OPTION 2 AVEC TAXES
Décontamination IGR	13 500.00 \$	15 521. 63 \$	33 500.00 \$	38 516.63 \$
INF inc.*	10 741.00 \$	12 349.46 \$	30 996.00 \$	35 637.65 \$
Indusco	16 770.00 \$	19 281.31 \$	43 800.00 \$	50 359.05 \$

Considérant que le plus bas soumissionnaire n'était pas conforme, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder le contrat au 2^e plus bas soumissionnaire soit Décontamination IGR selon l'option 2 au montant de 38 516.63 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-288-15
RÉSULTAT DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE TOITURE

Considérant que dans le cadre des travaux de renforcement de la toiture du Centre communautaire des soumissions ont été demandées à cinq entrepreneurs, soit :

Construction et Rénovation Robert Brouillette;
Rénovation Denis Poirier SENC;
Les Construction François Dion inc.;
Constructions Lessard et associés inc.;
AXE construction.

Considérant les soumissions reçues à savoir :

ENTREPRISES	Option 1 avant taxes	Option 1 avec taxes	Option 2 avant taxes	Option 2 avec taxes
Constructions Lessard et associés inc.	27 154.00 \$	31 220.00 \$	28 745.00 \$	33 050.00 \$
AXE construction	34 653.56 \$	39 842.93 \$	37 271.36 \$	42 852.75 \$

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder le contrat à Construction Lessard & Associés inc. selon l'option 2 au montant de 33 050.00 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-289-15
APPROBATION PAR LE MAMOT – STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE – 2014

Considérant que le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé la stratégie d'économie d'eau potable 2014 et demande à la Municipalité d'installer des compteurs d'eau à quatre bâtiments dont la consommation n'est pas comptabilisée, soit l'église, le bureau de poste, la station d'épuration ainsi que le réservoir d'eau potable;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter le rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable 2014 de la Municipalité d'Ange-Gardien et de prendre acte de la recommandation du MAMOT à l'égard de l'installation de compteurs dans certains bâtiments.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-290-15

DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI – CONFORMITÉ AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Considérant que le règlement 282-14 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé est entré en vigueur le 12 mai 2015;

Considérant que ce règlement a pour effet d'assurer la concordance au PMAD et la conformité aux orientations gouvernementales reconfigurées et actualisées contenues dans *l'Addenda modifiant les orientations gouvernementales en matière d'aménagement pour le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal en vue de l'élaboration d'un plan métropolitain d'aménagement et de développement*;

Considérant qu'à cet effet, les modifications au SADR portent principalement sur :

- La gestion durable de l'urbanisation par l'introduction de seuils de densité, de critères de développement et de dispositions visant à favoriser le développement dans le principal pôle de services et d'équipements de la MRC;
- L'optimisation des infrastructures et équipements collectifs;
- La réhabilitation et la mise en valeur des quartiers anciens;
- La protection et la mise en valeur des éléments patrimoniaux et naturels dont les milieux humides;
- La connectivité du développement urbain avec les réseaux de transport actif;
- L'identification de secteurs agricoles déstructurés;
- La protection des eaux souterraines sur la base des zones de vulnérabilité et de recharge;

Considérant, étant donné l'ampleur et la nature des modifications au SADR, qu'il y a lieu de modifier de façon très importante le plan et les règlements d'urbanisme afin de les rendre conformes à ce schéma modifié;

Considérant, conformément à l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le conseil doit, dans les 6 mois de l'entrée en vigueur de règlement modifiant le schéma, adopter tout règlement de concordance;

Considérant que ce délai de 6 mois est nettement insuffisant pour les motifs suivants :

- Le plan d'urbanisme de la Municipalité d'Ange-Gardien date de l'année 2005 et doit être révisé;
- Les règlements d'urbanisme doivent tous être révisés;

Considérant, conformément à l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai qui lui imparti la loi;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu, pour les motifs évoqués au préambule, de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, une prolongation de délai de 12 mois, soit jusqu'au 12 novembre 2016, pour adopter tout règlement de concordance au Schéma d'aménagement et de développement révisé tel que modifié par le règlement 282-14.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-291-15
ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LES LOISIRS

Considérant le rapport de Mme Jennie Rainville, directrice du Service des Loisirs, faisant état d'un besoin d'équipements pour les loisirs;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser l'achat d'équipements décrits audit rapport, pour un montant approximatif de 4 574 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-292-15
PLAISIR D'HIVER 2016

Considérant le rapport de la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, relatif à l'organisation de l'activité « Plaisirs d'hiver 2016 » devant se tenir le samedi 6 février 2016;

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs à procéder aux réservations requises relatives aux différentes activités qui s'y dérouleront et d'y accorder un budget de 4 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-293-15
FÊTE NATIONALE 2016

Considérant l'organisation d'activités récréatives par le Service des loisirs, dans le cadre de la Fête Nationale 2016, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser la directrice du Service des loisirs, Mme Jennie Rainville, à faire les réservations nécessaires pour la sonorisation, la scène, ainsi que le groupe principal pour le spectacle.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-294-15
ENTENTE LOISIRS AVEC LA VILLE DE FARNHAM

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Farnham et la Municipalité d'Ange-Gardien afin que les citoyens d'Ange-Gardien qui s'inscrivent au hockey mineur et au patinage artistique de Farnham puissent bénéficier du même tarif que s'ils étaient citoyens de Farnham;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite prolonger l'entente avec la Ville de Farnham pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien approuve le projet d'entente à intervenir avec la Ville de Farnham pour les activités de hockey mineur et de patinage artistique des saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

Que la nouvelle entente abroge et remplace l'entente signée pour le même objet en 2012.

Que le maire, M. Yvan Pinsonneault et la directrice générale, Mme Brigitte Vachon, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-295-15
PROPOSITION DE LA VILLE DE SAINT-CÉSAIRE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ASSOCIÉE À UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE PROJET D'UN NOUVEL ARÉNA

Considérant la résolution numéro 2015-08-270 adoptée par la Ville de Saint-Césaire le 26 août 2015 ayant comme objet de proposer aux municipalités de Rougemont, Ange-Gardien et Saint-Paul-d'Abbotsford, l'établissement d'une contribution financière associée à une entente intermunicipale pour le projet d'un nouvel aréna;

Considérant que le montant des contributions financières a été établi selon les hypothèses d'un coût maximal de construction de 7 200 000 \$ et calculé selon un partage des coûts d'immobilisation et d'exploitation encadré par une entente intermunicipale d'une durée de 25 ans, portant la contribution de la Municipalité d'Ange-Gardien à 34 955 \$ annuellement;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien doit tenir compte des investissements importants qu'elle doit réaliser sur son territoire au cours des prochaines années pour doter, tant sa population que la clientèle scolaire, d'infrastructures sportives et récréatives adéquates à la pratique de plusieurs activités;

Considérant qu'une participation financière de la Municipalité d'Ange-Gardien à la construction d'un nouvel aréna à Saint-Césaire serait à considérer pour permettre la pratique d'activités sportives sur glace, tel de hockey et le patinage artistique d'une part, mais aussi si elle permettait de soutenir un programme sport-étude en concentration hockey, par exemple;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien bénéficie déjà d'une entente avantageuse avec la Ville de Farnham pour l'accès de ses citoyens à l'aréna Madeleine-Auclair et, qu'à ce jour, la Commission scolaire des Hautes-Rivières n'a pas annoncé une quelconque intention d'investir dans un programme sport-étude nécessitant un aréna;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien informe la Ville de Saint-Césaire qu'elle n'a pas l'intention de s'impliquer financièrement dans un projet de nouvel aréna régional à être construit à Saint-Césaire, tel que présenté par la résolution numéro 2015-08-270 adoptée par la Ville de Saint-Césaire.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 10-296-15

ENTENTE POUR L'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII, AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES

Considérant le protocole d'entente intervenu entre la Commission scolaire Provençal et la Corporation municipale de la Paroisse de Saint-Ange-Gardien, le 10 juillet 1996, quant à l'utilisation des terrains et de certains locaux de l'école Jean-XXIII;

Considérant le projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII;

Considérant la participation financière de la Municipalité à ce projet et plus spécifiquement en ce qui a trait à l'ajout d'un plateau supplémentaire de gymnase et de certains locaux connexes;

Considérant que l'école Jean-XXIII utilise la bibliothèque municipale depuis plusieurs années;

Considérant que la Commission scolaire et la Municipalité désirent revoir les conditions relatives au protocole d'entente déjà existant entre eux;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser M. le maire, Yvan Pinsonneault, et la directrice générale, Mme Brigitte Vachon à signer l'entente à intervenir entre la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Municipalité d'Ange-Gardien à l'égard de l'utilisation des locaux de l'école Jean-XXIII.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-297-15
EMBAUCHE D'UN NOUVEAU BRIGADIER

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'entériner l'embauche de M. Normand Béchard à titre de brigadier scolaire en date du 13 octobre 2015, en remplacement de Mme Isabelle Fouquet.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-298-15
FERMETURE DE LA RUE DES GEAIS BLEUS – HALLOWEEN

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la fermeture de la rue des Geais Bleus le samedi 31 octobre 2015, de 16 h à 20 h environ, à l'occasion de l'Halloween, pour assurer une plus grande sécurité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-299-15
BÉNÉVOLES DES ACTIVITÉS ESTIVALES ET MEMBRES DU COMITÉ DES LOISIRS

Considérant que les membres du comité des loisirs de la Municipalité souhaitent remercier particulièrement les bénévoles sur qui ils peuvent compter pour présenter une programmation estivale diversifiée et appréciée, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'inviter ces bénévoles à se joindre aux membres du Comité des loisirs lors de l'activité « Cinquième anniversaire du Bistro Colombine » et d'autoriser les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-300-15
DÉMOLITION FINALE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 171 RUE SAINT-GEORGES

Considérant les analyses effectuées au bâtiment en démolition du 171, rue Saint-Georges, lesquelles confirment une contamination à l'amiante;

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser la directrice générale à engager les dépenses nécessaires à l'achèvement de la démolition conformément aux normes de la C.S.S.T.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-301-15
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario Carrier et résolu que la séance soit levée.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière